



PROJET PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES A RACINES ET TUBERCULES AU BÉNIN

Date D'approbation :

12/9/2000

Pays :

Bénin

Type :

Prêt

Montant :

2,500 Mds

1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le Programme de Développement des Plantes à Racines et Tubercules a été identifié par la Banque, suite à sa participation à une concertation sous-régionale organisée par le FDA à Accra du 01 au 03 juin 1999 et qui avait pour objet, en autres , de déterminer les voies et moyens pour mieux organiser la filière en Afrique de l'Ouest. Le programme en objet qui concerne le volet béninois a été soumis à la Banque par lettre n° 647/MDR/DC/SG/DPP/SA du 17.06.1999 du Ministre du Développement Rural. Par ailleurs, le FDA, par lettre en date du 25.01.2000, a proposé à la Banque un renforcement de leurs relations de coopération à travers le cofinancement dudit programme. La requête de financement a été adressée à la Banque par n° 725/MECCAG-PDPE/DC/SG/DCRE/SBIF du 10 avril 2000 du Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi.

Le maître d'ouvrage du programme est la République du Bénin, représentée par le Ministère du Développement Rural (ODR).

Le présent rapport a été élaboré sur la base :

-du rapport d'étude de la filière du manioc au Bénin rédigé par le Ministère du Développement Rural en 1999 ; du rapport d'évaluation du programme élaboré par le FIDA en mars 2000 ;

- des conclusions de la mission d'évaluation du programme conduite par la BOAD au Bénin du 07 au 18 juillet 2000.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le Programme de Développement des Plantes à Racines et Tubercules trouve

sa justification dans les considérations ci-après : contribution à la réduction de pauvreté ; amélioration de la compétitivité des produits dérivés des plantes à racines et tubercules du Bénin sur les marchés sous-régional et international ainsi que son insertion dans la stratégie nationale de développement rural.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le programme a pour objet d'organiser la filière des racines et tubercules, et de promouvoir lesdites spéculations dans les zones à la fois favorables aux cultures concernées et touchées par la pauvreté. Par ailleurs, le programme améliorera le taux de desserte desdites zones par la réhabilitation de 260 km de pistes rurales.

Le programme vise les objectifs suivants :

-contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté par l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie de 506 580 ménages, dont 330 000 ménages agricoles ;

-améliorer, de façon durable, la productivité de la culture des plantes à racines et tubercules, leur transformation ainsi que la qualité des produits dérivés notamment par l'augmentation des rendements à l'hectare du manioc et de l'igname respectivement de 7 tonnes à 14 tonnes et de 10 tonnes à 18 tonnes ;

-contribuer à une meilleure organisation des communautés villageoises par la formation de 408 groupements féminins (GF) dont les activités sont liées aux racines et tubercules et les appuyer en les équipant d'unités modernes de transformation ;

-favoriser l'émergence et le bon fonctionnement d'un cadre institutionnel léger favorable au développement durable du sous-secteur des racines et tubercules ;

-promouvoir les infrastructures rurales, notamment par la réhabilitation et le traitement des points critiques de 260 de pistes rurales en vue d'un meilleur désenclavement des zones disposant d'un faible taux de desserte.

4. LA ZONE DU PROJET D ' ÉTUDE

Le projet couvre quatre (04) zones agro-écologiques (ZAE) favorables à la culture des plantes à racines et tubercules (manioc, ignames, pommes de terre) sur les 8 ZAE que comptent le Bénin. Il s'agit :des zones vivrières du sud Borgou, l'ouest de l'Atacora, zone cotonnière du centre Bénin et terres de barres. La zone du programme couvre 51 sous-préfectures sur 77, soit 72 % de la superficie du Bénin. Elle concerne les 6 départements du Bénin.

5. LE GROUPE CIBLE

Le groupe cible du PDRT, est représenté par trois catégories : les ménages ayant peu de terre et/ou disposant de terres fortement dégradées, les femmes et les jeunes déscolarisés.

6. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend quatre principales composantes

- Appui à l'amélioration de la productivité des plantes à racines et tubercules ;
- Appui à la transformation et à la commercialisation primaires ;
- Appui aux institutions de base ;
- Gestion du programme.

7. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total du programme est estimé à 11 601,3 M F CFA HT .Le plan de financement du programme est le suivant :

FIDA : 8895,7 M FCFA

BOAD : 2500M FCFA

BÉNÉFICIAIRES : 42,8 M FCFA

ETAT DU BÉNIN : 162,8 M FCFA